

 <p>ARCC Centre du Québec/Estrie (09)</p>	<p style="text-align: center;">Du 6 au 8 juin 2025</p> <h1 style="text-align: center;">INITIATION À LA PÊCHE ET VÉLO EN FAMILLE</h1> <p style="text-align: center;"><i>Sherbrooke</i></p> 	
--	---	---

Cet événement vise à familiariser ou à initier les familles à la pêche dans le lac situé à l'entrée du terrain de camping de l'Île-Marie. Vous aurez la chance de participer à un atelier d'apprentissage et de capturer des truites qui auront étéensemencées.

PROGRAMMATION

VENDREDI 6 JUIN

- 11 h Arrivée des participants. Ne pas se présenter avant l'heure indiquée.
 20 h Activité de bienvenue : chocolat chaud, café et collation autour d'un feu de camp

SAMEDI 7 JUIN

- 8 h 30 Atelier d'apprentissage pour les enfants et leurs parents (montage d'une ligne à pêche, règles sur la pêche, consignes de sécurité, etc.)
 9 h 30 Pêche en bordure du lacensemencé possible toute la journée
 11 h Atelier de dépeçage et dégustation d'un poisson
 12 h **Dîner pour tous** : hot-dog
 14 h Randonnée familiale à vélo d'environ 5 km sur la piste cyclable située à la sortie du camping
 20 h Feu de camp si la température le permet

DIMANCHE 8 JUIN

- Pêche en bordure du lacensemencé jusqu'à 15 h
 15 h Départ tardif des participants si votre terrain n'est pas loué

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

Dans le cadre de la Fête de la Pêche, **nous remettons une canne à pêche et un permis de pêche valide jusqu'à 18 ans à tous les enfants de 6 ans à 17 ans inscrits (s'ils n'ont pas déjà reçu une canne à pêche dans le passé).**

Au cours de cette fin de semaine, le **permis de pêche n'est pas exigé** pour les parents et grands-parents qui participeront à notre événement.

Les adultes sont invités à apporter leur canne à pêche.

Appâts offerts gratuitement sur place.

Le port d'une ceinture de flottaison est fortement recommandé et la présence d'un parent est obligatoire en bordure du lac.

Il y aura des personnes responsables pour l'apprentissage de la pêche.

TARIFICATION (toutes taxes incluses)

TPS : 826116071 RT0001

TVQ : 1210743959 TQ0001

	Jusqu'au 16 mai	Après le 16 mai
FORFAIT		
Famille membre avec équipement	99.09 \$	109.09 \$
Famille non-membre avec équipement	114.09 \$	125.09 \$
Personne seule membre avec équipement	93.09 \$	102.09 \$
Personne seule non-membre avec équipement	107.09 \$	118.09 \$
Par adulte invité, membre	15.00 \$	17.00 \$
Par adulte invité, non-membre	20.00 \$	22.00 \$
Par enfant et petit-enfant invité de 6 à 17 ans	10.00 \$	11.00 \$
Par enfant et petit-enfant invité de 5 ans et moins	Gratuit	
Les inscriptions des familles avec enfants ou petits-enfants seront priorisées. Une inscription comprend 2 adultes et 3 enfants.		

INFORMATIONS	INSCRIPTIONS
<p>Emplacement du site : Camping Île-Marie 225 Rue St-Francis Sherbrooke, Qc, J1M 0B3 Numéro d'hébergement touristique : 200572</p> <p>Services offerts :  Autres : 2 services</p> <p>Date limite d'inscription : 16 mai 2025</p> <p>Nombre limite d'inscriptions : 40 équipages</p> <p>Rassemblement ouvert aux non-membres <i>Les non-membres résidant dans la région sont acceptés à notre rassemblement, jusqu'à un maximum de 10 % des participants</i></p>	<p>Pour renseignements: France Leblanc 873-200-5664 arcc09@fqcc.ca</p> <p>Remplir le <u>formulaire d'inscription</u> et le faire parvenir Par courriel : arcc09@fqcc.ca Par la poste : ARCC Centre du Québec\ Estrie Cécile Charest 1883 rue Chanoine-Boulet Plessisville, Qc, G6L 1B6</p> <p>Paiements acceptés : Chèque ARCC 09 Virement Interac Communiquer avec Cécile Charest 819-362-7055 arcc09@fqcc.ca</p>

POLITIQUE D'ANNULATION**DE LA PART DU PARTICIPANT : AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION**

Toute demande de remboursement doit parvenir par écrit à arcc09@fqcc.ca en mentionnant les motifs de l'annulation et est assujettie à l'approbation de l'ARCC. Si la demande est acceptée, le participant recevra le remboursement de la somme totale qu'il aura versée moins 15 \$ de frais d'administration.

DE LA PART DU PARTICIPANT : APRÈS LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Toute demande de remboursement doit parvenir par écrit à arcc09@fqcc.ca en mentionnant les motifs de l'annulation et est assujettie à l'approbation de l'ARCC. Si votre demande est acceptée et que celle-ci nous parvient :

- Jusqu'à 14 jours avant la tenue de l'événement, vous recevrez 50% des sommes versées;
- Moins de 14 jours avant la tenue de l'événement, aucun remboursement ne sera effectué.